



Description du poste de présidente de la FFQ

30 juillet 2021

Lors de son AGA des 25 et 26 septembre 2021, la Fédération des femmes du Québec élira une nouvelle présidente, ainsi que de nouvelles membres du conseil d'administration. Il s'agit des premières élections depuis l'adoption en juin 2021 de changements qui viennent clarifier le rôle de présidence. La période des candidatures à la présidence est ouverte ce 30 juillet 2021. Tel que stipulé dans les Statuts et règlements, les candidatures doivent être reçues au plus tard 30 jours avant l'élection, soit **le 27 août 2021**. Il s'agit d'un mandat de deux ans, qui peut être renouvelé deux fois, pour un maximum de 3 mandats.

La Fédération est reconnue dans le mouvement des femmes au Québec comme la coalition rassemblant la plus grande diversité d'organisations. Elle constitue ainsi une force politique pour transformer la société selon des orientations tracées collectivement par les féministes. Elle leur permet d'échanger sur les causes à défendre, de débattre des questions litigieuses et de trouver des terrains d'entente, compte tenu des désaccords, pour des actions en commun.

1. Fonctions politiques de la présidence

Outre les fonctions administratives de présidente du conseil d'administration, le rôle de la présidente de la FFQ comporte trois grandes fonctions politiques :

- Être la porte-parole principale de la Fédération dans son travail de transformation des rapports sociaux de genre et d'élimination des rapports de domination.

Ce porte-parolat se fait tout en partageant les prises de paroles avec d'autres administratrices ou membres de la FFQ pour éviter une tâche trop lourde ou une attention médiatique trop concentrée sur une seule personne. Les prises de paroles peuvent être dans les médias, dans des manifestations ou autres événements de mobilisation, auprès des partenaires, dans des conférences, auprès des élus ou autres décideurs, etc.

- Chercher à rassembler au sein de la FFQ une pluralité de membres pour en faire un carrefour sans cesse plus représentatif et inclusif de la diversité de la société québécoise.

Le féminisme évolue, la société change, les remises en question sont incessantes; la Fédération est un carrefour privilégié pour la circulation de cette pluralité d'opinions et de perspectives, leur collectivisation et leur mise en commun. Dans son rôle de porte-parole, la présidente est bien placée pour faire connaître cet espace et inviter les groupes de femmes et les femmes à le rejoindre, notamment les nouveaux groupes de femmes qui se forment;

- Faire avancer solidairement un projet féministe de société à coconstruire au sein du mouvement des femmes au Québec

Composée de membres différentes aux perspectives parfois difficiles à accorder, la FFQ confie à sa présidente un rôle de rassemblement, de chercheuse de points communs et de ponts entre ces membres aux tendances variées. L'équité est parfois difficile à établir entre les organisations plus structurées et celles qui ont plus de difficulté à percer dans les espaces communs en raison, notamment, de la moins grande popularité de leur perspective ou d'un fonctionnement différent

pouvant bousculer les pratiques habituelles. L'analyse et les pratiques intersectionnelles ne sont pas partagées à la même vitesse et de la même façon. C'est pourquoi on donne à la présidente une responsabilité particulière dans la cohésion de la Fédération, qui s'articule dans le respect des positions et orientations adoptées par les membres.

2- Fonctions administratives de la présidence

Les fonctions administratives de la présidente incluent de présider les rencontres du conseil d'administration et de participer aux travaux du comité exécutif. De plus, la présidente agit au même titre que les autres administratrices dans les fonctions qui relèvent de l'ensemble du conseil d'administration et qui sont décrites dans les [Statuts et règlements](#) (SR 4.1). Ces questions sont normalement traitées dans des rencontres mensuelles avec le soutien de l'équipe de travail et des comités pertinents.

3. Implication attendue, rémunération et conditions de travail

Les fonctions administratives, qui sont principalement les rencontres de conseil d'administration et de comité exécutif, ne sont pas rémunérées, étant donné que les conseils d'administration d'organismes sans but lucratif ne peuvent pas être rémunérés; les autres administratrices de la FFQ ne sont pas non plus rémunérées pour la participation à ces rencontres. Le nombre d'heures nécessaires pour ces rencontres peut varier selon les besoins et les périodes de l'année, mais représentent habituellement une rencontre mensuelle de CA d'environ 3h et une rencontre de comité exécutif une fois par mois également, d'une durée d'environ 2h.

Les fonctions politiques de la présidence sont rémunérées sous forme d'honoraires. Le taux horaire en vigueur à la FFQ est de 31,02\$. Ce taux horaire est bonifié de 11 % lorsqu'il s'agit d'honoraires, afin d'équivaloir à la rémunération des employées salariées qui bénéficient d'avantages sociaux.

La situation financière de la FFQ est actuellement précaire et ne permet pas d'assurer une présidence à temps plein comme dans le passé. Pour le prochain mandat, la disponibilité demandée est à déterminer avec la présidente entre une moyenne minimale de 8 h/semaine et la possibilité de faire jusqu'à 17.5 h/semaine. Ce temps de travail inclut les tâches politiques ainsi que le temps de préparation et autres tâches connexes. Ce nombre d'heures sera en vigueur pour le mandat de 2 ans qui débute en septembre 2021 et sera réévalué avant le mandat suivant selon les ressources financières et le bilan de l'expérience de présidence à temps partiel.

Le nombre d'heures variable exigera une certaine flexibilité de la part des candidates et de la part de la Fédération pour créer un horaire de travail qui convienne à la présidente et lui permette de concilier son rôle à la FFQ avec tout autre travail et avec la vie personnelle et familiale. Toutefois, il faut s'attendre à devoir participer à des événements les soirs et fin de semaine, à des rencontres politiques de dernière minute ou pour lesquelles nous ne pouvons fixer l'agenda nous-mêmes, de même qu'à se déplacer en dehors de Montréal. De plus, certains moments de l'année nécessitent une plus grande implication autour d'événements importants.

Toutes les dépenses encourues dans l'exercice des fonctions peuvent être remboursées, incluant des frais de garde, de déplacement, et autres frais selon les politiques en vigueur.

4. Critère d'éligibilité et présentation d'une candidature

Les membres sont invitées à présenter leur candidature dans les conditions suivantes :

- Pour être éligible, il faut soit être membre de la FFQ à titre individuel depuis au moins 90 jours avant l'AGA, soit être déléguée par une membre associative qui est membre depuis au moins 90 jours avant l'AGA. Note : pour les élections de cette année, le CE a statué que les personnes et groupes qui étaient membres en 2018-2019 et n'ont pas renouvelé en 2019-2020 et 2020-2021 peuvent renouveler d'ici le 10 septembre et seront alors considérées éligibles; cette décision devra être ratifiée par les membres en AGA.
- Obtenir l'appui d'une autre membre individuelle ou associative.
- Accepter d'assurer le rôle de présidence selon les modalités adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2021 et résumées dans le présent document.
- Remettre sa candidature par voie électronique au comité d'élections à l'adresse electionsffq21@gmail.com au plus tard le **27 août 2021** en remplissant le formulaire de mise en candidature avec les signatures requises.

Toute demande d'information supplémentaire peut être adressée par courriel au comité d'élections (electionsffq21@gmail.com) qui y répondra avec diligence.

30 juillet 2021